
**RÈGLEMENT NO 290 VISANT À ABROGER LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE
(RCI) NO 245**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Basques a adopté le RCI 245 sur la protection des rives, du littoral et des plaines inondables le 21 juin 2017;

CONSIDÉRANT QUE le RCI no 245 établissait le cadre d'aménagement contenu dans la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI) du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral est entré en vigueur le 1^{er} mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications de la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres lois établissent un régime d'autorisation municipale et provinciale;

CONSIDÉRANT QUE la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables a été abrogée et remplacée par le régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral;

CONSIDÉRANT QUE le RCI 245 traite des mêmes objets que la Loi sur la qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT QU'IL n'est pas souhaité par le Conseil de la MRC que des dispositions plus contraignantes que la législation provinciale soient mises en place;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus à la MRC notamment par les articles 61 à 64 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné lors de la séance du 24 août 2022;

En conséquence,
Sur une proposition de M. Michel Colpron,
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques adopte le « **Règlement no 290 visant à abroger le Règlement de contrôle intérimaire no 245 sur la protection des rives, du littoral et des plaines inondables** » et il est statué et décrété par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1. Abrogation

Le « Règlement de contrôle intérimaire no 245 sur la protection des rives, du littoral et des plaines inondables » est abrogé.

ARTICLE 2. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Entrée en vigueur le 24 novembre 2022

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Trois-Pistoles,
Le 30 novembre 2022

M. Claude Dahl
Directeur général et secrétaire-trésorier
MRC des Basques